



Assemblée générale

NOV 15 1988  
UN/SA COLLECTION

Distr.  
LIMITEE

A/SPC/43/L.33  
23 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE  
Point 77 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES  
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION  
DES TERRITOIRES OCCUPES

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
A/SPC/43/L.26

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes du paragraphe 19 du projet de résolution publié sous la cote A/SPC/43/L.26, le Comité spécial serait prié, en attendant la fin prochaine de l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur les politiques et pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme de la population des territoires occupés et de présenter un rapport au Secrétaire général le plus tôt possible et, par la suite, chaque fois que le besoin s'en fera sentir.
2. Aux termes du paragraphe 20, le Comité spécial serait prié de présenter régulièrement des rapports périodiques au Secrétaire général sur la situation actuelle dans les territoires palestiniens occupés.
3. Aux termes du paragraphe 21, le Comité spécial serait également prié de continuer à enquêter sur le traitement des civils détenus dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967.

4. Aux termes du paragraphe 23, le Secrétaire général serait prié :

a) De mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse enquêter sur les politiques et pratiques israéliennes visées dans la résolution, y compris ceux dont il aura besoin pour se rendre dans les territoires occupés;

b) De continuer à fournir le personnel supplémentaire qui pourra être nécessaire pour aider le Comité spécial à accomplir ses tâches;

c) De communiquer régulièrement et périodiquement aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies les rapports mentionnés au paragraphe 20 de la résolution;

d) D'assurer la plus large diffusion aux rapports du Comité spécial et à ses activités et conclusions, par tous les moyens dont dispose le Département de l'information du Secrétariat, et, si nécessaire, de réimprimer les rapports du Comité spécial qui sont épuisés;

e) De lui présenter un rapport, lors de sa quarante-quatrième session, sur l'accomplissement des tâches que lui confie la résolution.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le programme de travail proposé

5. Les activités mentionnées plus haut relèveraient du sous-programme 1 (Application des normes, des instruments internationaux et des procédures) du programme "Centre pour les droits de l'homme" du chapitre 6, dont les objectifs et la stratégie sont décrits aux paragraphes 6.20 à 6.23 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989, tel qu'il a été prorogé jusqu'en 1991.

6. Les activités mentionnées dans le projet de résolution concerneraient directement l'élément de programme suivant du chapitre 23 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 :

Sous-programme 1 - Application des normes, des instruments internationaux et des procédures

Elément de programme 1.3 - Assistance aux organes chargés de l'application de procédures spéciales, notamment aux organes spéciaux d'enquête

Produit : i) Services fonctionnels nécessaires pour le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, y compris organisation de trois séries de séances par an, auditions, visites sur place, consultations, tenue des fichiers et établissement de rapports à l'organe responsable (1988 et 1989).

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

7. Pour donner suite aux demandes formulées dans le projet de résolution, le Centre pour les droits de l'homme entreprendrait notamment les activités suivantes au titre du produit i) de l'élément de programme 1.3 du sous-programme 1, conformément au schéma des travaux qu'il exécute tous les ans depuis 1970 :

a) Le Comité spécial se réunirait à Genève en janvier/février 1989 pendant cinq jours ouvrables environ, afin de poursuivre l'étude et l'analyse des éléments de preuve ainsi que des documents et autres matériaux qu'il aura reçus. A cette réunion, le Comité spécial examinerait les faits nouveaux survenus dans les territoires occupés, recueillerait d'autres plaintes et éléments de preuve relatifs à des violations des droits de l'homme, le cas échéant, et entreprendrait l'étude des nouveaux faits pertinents qui auraient pu se produire;

b) En mai/juin 1989, le Comité spécial se réunirait à Genève pendant 10 jours ouvrables environ, afin de poursuivre l'étude et l'analyse des éléments de preuve supplémentaires, de recueillir de nouvelles plaintes et de nouveaux éléments de preuve relatifs à des violations des droits de l'homme, le cas échéant, et de commencer à établir son projet de rapport;

c) En septembre 1989, le Comité spécial se réunirait à Genève pendant 10 jours ouvrables environ, afin de poursuivre l'étude et l'analyse des nouveaux éléments de preuve et d'adopter son rapport.

8. Des services d'interprétation en anglais et en français seraient nécessaires pour les réunions qui auront lieu à Genève; les documents établis à l'intention du Comité spécial seraient rédigés en anglais et devraient être traduits en français. Si des témoins arabophones étaient entendus, des services d'interprétation à partir de l'arabe seraient également nécessaires.

9. Le Comité spécial aurait besoin de renseignements de dernière heure sur l'évolution de la situation dans la région du Moyen-Orient et, à cette fin, il serait nécessaire de dépouiller au jour le jour les journaux publiés dans la région, en vue de relever des informations intéressant les travaux du Comité spécial. Les articles publiés en arabe et en hébreu qui présenteront de l'intérêt devraient être traduits en anglais et en français; de plus, le Comité spécial entendrait des dépositions de témoins.

10. Le Comité spécial se rendrait en mission en Europe et au Moyen-Orient. Avant la mission, on prévoit que le Comité spécial examinerait les faits nouveaux survenus dans les territoires occupés et déciderait de l'utilité de la mission. Dans l'affirmative, la mission aurait probablement lieu à la fin du printemps ou au début de l'été de 1989 et ne durerait pas plus de 21 jours. Sinon, le Comité spécial pourrait inviter des témoins à se rendre à Genève pour lui fournir des informations qui relèvent de son domaine de compétence.

11. Au cours de sa mission, le Comité spécial entendrait des dépositions et recueillerait des déclarations écrites de témoins. Il faudrait pour cela que le Comité insère des annonces payantes dans les journaux en vue d'informer les témoins

éventuels des auditions auxquelles il compte procéder; il est possible que certains témoins aient besoin d'une aide financière pour se rendre à l'endroit où se tiendra la réunion du Comité afin de faire leur déposition.

12. Pendant la mission sur le terrain, l'interprétation devrait être assurée en anglais, en français, en arabe et en hébreu. Il ne serait pas établi de comptes rendus analytiques mais les dépositions orales des témoins seraient enregistrées sur bandes magnétiques et transcrites à Genève. Les témoignages écrits seraient traduits de l'arabe ou de l'hébreu en anglais et en français. On estime que les témoignages écrits et oraux des témoins représenteront 1 000 pages environ en anglais et seraient traduits en français.

13. Aux termes de l'alinéa b) du paragraphe 23 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de continuer à fournir le personnel supplémentaire qui pourra être nécessaire pour aider le Comité spécial à accomplir ses tâches. A cette fin, le Secrétaire général propose de prévoir un administrateur (P-2) et deux agents des services généraux qui, entre autres, aideraient le Comité spécial à cataloguer les transcriptions des témoignages qu'il reçoit continuellement et à établir des résumés mensuels. En outre, pour tenir le Comité spécial au courant des informations les plus récentes concernant l'évolution de la situation dans la région du Moyen-Orient, les journaux publiés dans la région seraient dépouillés quotidiennement en vue de relever les informations se rapportant aux travaux du Comité spécial et il faudrait traduire en anglais et en français les articles paraissant dans des publications en arabe ou en hébreu. Le Secrétaire général propose en outre de prévoir un fonctionnaire (P-3), qui serait chargé de traduire de l'arabe ou de l'hébreu en anglais et/ou en français les articles de journaux, les rapports, les témoignages écrits et les transcriptions de dépositions, les ordonnances militaires et les proclamations officielles. Ce fonctionnaire préparerait en outre la documentation nécessaire pour les réunions du Comité spécial.

14. On continuerait à donner suite à la demande adressée au Secrétaire général aux alinéas c) et d) du paragraphe 23 du projet de résolution - assurer la plus large diffusion aux rapports du Comité spécial par tous les moyens dont dispose le Département de l'information du Secrétariat.

D. Modifications à apporter au programme de travail proposé pour 1988-1989

15. Il n'y a pas lieu d'apporter de modification au programme de travail proposé pour 1988-1989 puisque cette activité figure au titre de l'élément de programme 1.3.

E. Dépenses supplémentaires calculées sur la base du coût intégral

16. Le coût estimatif du programme de travail exposé ci-dessus est ventilé comme suit :

|  | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|----------------|
| I. <u>Réunion à Genève, janvier/février 1989</u><br><u>(5 jours ouvrables)</u>   |                |                |
| Frais de voyage et indemnité de<br>subsistance de trois membres :  |                |                |
| Frais de voyage  | 4 300          |                |
| Indemnité de subsistance   | <u>2 900</u>   | 7 200          |
| II. <u>Réunion à Genève, mai/juin 1989</u><br><u>(10 jours ouvrables)</u>  |                |                |
| Frais de voyage et indemnité de<br>subsistance de trois membres :  |                |                |
| Frais de voyage  | 4 300          |                |
| Indemnité de subsistance   | <u>5 900</u>   | 10 200         |
| III. <u>Mission en Europe et au Moyen-Orient</u><br><u>à la fin du printemps ou au début</u><br><u>de l'été 1989 (21 jours)</u>  |                |                |
| a) Frais de voyage et indemnité de<br>subsistance de trois membres :   |                |                |
| Frais de voyage  | 6 100          |                |
| Indemnité de subsistance   | <u>9 500</u>   | 15 600         |
| b) Frais de voyage et indemnité<br>de subsistance de six fonctionnaires<br>des services organiques et des<br>services d'administration<br>(le Secrétaire du Comité, 1 secrétaire<br>adjoint(e), 1 fonctionnaire d'adminis-<br>tration et des finances, 1 fonctionnaire<br>de l'information, 2 secrétaires) : |                |                |
| Frais de voyage  | 4 900          |                |
| Indemnité de subsistance   | <u>11 300</u>  | 16 200         |
| c) Frais généraux de fonctionnement :  |                |                |
| i) Location d'une salle de conférence<br>et de locaux à usage de bureaux   |                |                |
| ii) Déplacements locaux  |                |                |

|   | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|----------------|
| iii) Communications   |                |                |
| Communications télégraphiques,<br>téléphoniques, etc. des services<br>administratifs et des services<br>de presse   |                |                |
| iv) Fret aérien (matériel<br>d'enregistrement et de<br>reproduction du son,<br>bandes magnétiques, etc.)  |                |                |
| v) Frais accessoires et imprévus<br>(frais de voyage et indemnité<br>de subsistance des témoins,<br>coût de publication d'annonces<br>dans les journaux, etc.)  | <u>13 400</u>  | 13 400         |
| IV. <u>Réunion à Genève, septembre 1989</u><br><u>(10 jours ouvrables)</u>  |                |                |
| Frais de voyage et indemnité de<br>subsistance de trois membres :   |                |                |
| Frais de voyage   | 4 300          |                |
| Indemnité de subsistance  | <u>5 900</u>   | 10 200         |
| V. <u>Dépenses relatives au personnel</u><br><u>supplémentaire et autres dépenses</u>   |                |                |
| i) Personnel temporaire chargé de<br>cataloguer les transcriptions des<br>dépositions et d'établir des<br>résumés (1 P-2, traitements et<br>dépenses communes de personnel,<br>12 mois de travail)      | 61 000         |                |
| ii) Personnel de secrétariat chargé<br>d'assurer le service du Comité<br>spécial (2 agents des services<br>généraux, traitements et<br>dépenses communes de<br>personnel, 12 mois de travail<br>chacun) | 102 000        |                |
| iii) Heures supplémentaires du<br>personnel de secrétariat  | 2 000          |                |

|   | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u> |
|---|----------------|----------------|
| iv) Personnel temporaire chargé de traduire les articles de journaux, les rapports, les témoignages écrits et les transcriptions des dépositions de l'arabe ou de l'hébreu en anglais et/ou en français ainsi que les ordonnances militaires et proclamations officielles, également de l'arabe ou de l'hébreu en anglais et/ou en français, et d'établir la documentation pour les réunions du Comité spécial (1 P-3, traitements et dépenses communes de personnel, 12 mois de travail) | 75 000         |                |
| v) Frais généraux de fonctionnement (abonnement à des journaux et périodiques, achat de publications, services cartographiques spéciaux, entretien du matériel de traitement de texte, etc.)  | <u>20 000</u>  | <u>260 000</u> |
| Total   |                | <u>332 800</u> |

17. Les coûts des services de conférence qui résulteraient des trois réunions et de la mission du Comité spécial en 1989 sont estimés à 519 000 dollars; on en trouvera le détail dans l'annexe.

#### F. Possibilités de financement

18. Le mandat du Comité spécial ayant été reconduit chaque année pendant plus de cinq ans, il s'agit d'une activité durable que le Secrétaire général a inscrite dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. Si donc l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/SPC/43/L.26, il n'y aura pas lieu de prévoir de crédits supplémentaires ni de modifications de programmes au chapitre 23 (Droits de l'homme).

19. Les coûts des services de conférence indiqués au paragraphe 17 ont été calculés sur la base du coût intégral, ce qui suppose qu'aucun des services requis ne pourra être assuré par le personnel permanent du Département des services de conférence et qu'il faudra recruter du personnel temporaire pour les réunions. Les ressources en personnel à prévoir à ce titre ne pourront être déterminées qu'au vu du calendrier des conférences que l'Assemblée générale approuvera. Toutefois, comme l'indique le paragraphe 29.6 du budget-programme de l'exercice biennal en cours, les ressources budgétaires prévues pour 1988-1989 au titre du personnel temporaire pour les réunions ont été estimées compte tenu de la moyenne des crédits ouverts au cours des cinq années 1982-1986 et des dépenses effectives enregistrées

durant la même période. En d'autres termes, le projet de budget-programme inclut des crédits non seulement pour les réunions qui étaient déjà prévues au moment de l'établissement du budget, mais aussi pour celles qui pourraient être autorisées ultérieurement, sous réserve que le nombre et la répartition des conférences et réunions devant se tenir au cours du prochain exercice biennal correspondent au schéma des cinq dernières années. Sur cette base, l'adoption du projet de résolution A/SPC/43/L.26 ne nécessiterait pas l'ouverture d'un crédit supplémentaire au chapitre 29 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.



Annexe

VENTILATION DES COUTS DES SERVICES DE CONFERENCE

|  | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|----------------|
| A. <u>Réunion à Genève, janvier/février 1989</u>   |                |                |
| i) Documentation à établir avant la session<br>(65 pages, 5 documents, langues : A, F)     | 13 400         |                |
| ii) Service des séances (10 séances) :<br>Interprétation                                   | 19 100         |                |
| iii) Documentation à établir pendant la session<br>(15 pages, 2 documents, langues : A, F) | 2 500          |                |
| iv) Documentation à établir après la session<br>(50 pages, 4 documents, langues : A, F)    | 8 900          |                |
| v) Transcription des dépositions   | 10 300         |                |
| vi) Bureau des services généraux   | <u>1 900</u>   | 56 100         |
| B. <u>Réunion à Genève, mai/juin 1989</u>  |                |                |
| i) Documentation à établir avant la session<br>(65 pages, 5 documents, langues : A, F)     | 13 400         |                |
| ii) Service des séances (20 séances) :<br>Interprétation                                   | 43 300         |                |
| iii) Documentation à établir pendant la session<br>(15 pages, 2 documents, langues : A, F) | 2 600          |                |
| iv) Documentation à établir après la session<br>(50 pages, 4 documents, langues : A, F)    | 8 900          |                |
| v) Transcription des dépositions   | 33 900         |                |
| vi) Bureau des services généraux   | <u>3 600</u>   | 105 700        |

|   | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u>        |
|---|----------------|-----------------------|
| <b>C. <u>Mission, printemps/été 1989</u></b>  |                |                       |
| i) Service des réunions durant la mission :   |                |                       |
| Interprètes/sténographes-rédacteurs<br>(y compris les frais de voyage et<br>l'indemnité de subsistance) | 118 100        |                       |
| Documentation à établir pendant la<br>session   |                | 68 400                |
| Bureau des services généraux  | 7 200          |                       |
| ii) Transcription des dépositions   | <u>31 400</u>  | 225 100               |
| <b>D. <u>Réunion à Genève, fin août 1989</u></b>  |                |                       |
| i) Documentation à établir avant la session<br>(65 pages, 5 documents, langues : A, F)                  | 13 400         |                       |
| ii) Service des séances (20 séances) :<br>Interprétation  | 43 300         |                       |
| iii) Documentation à établir pendant la session<br>(20 pages, 2 documents, langues : A, F)              | 3 900          |                       |
| iv) Documentation à établir après la session<br>(200 pages, 4 documents, langues : A, F)                | 34 000         |                       |
| v) Transcription des dépositions  | 33 900         |                       |
| vi) Bureau des services généraux  | <u>3 600</u>   | <u>132 100</u>        |
| Total général   |                | <u><u>519 000</u></u> |

-----